

Union suisse pour l'amélioration du logement, section romande : assemblée générale annuelle du 11 mai 1974, à Crissier : rapport annuel

Objekttyp: **AssociationNews**

Zeitschrift: **Habitation : revue trimestrielle de la section romande de
l'Association Suisse pour l'Habitat**

Band (Jahr): **47 (1974)**

Heft 7

PDF erstellt am: **16.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Union suisse pour l'amélioration du logement, section romande

Assemblée générale annuelle du 11 mai 1974, à Crissier

Rapport annuel

11

Mesdames, Messieurs, chers collègues,
L'an dernier, lors de notre assemblée de Sion, nous avons axé le thème de notre journée sur les rapports entre le logement et l'aménagement du territoire. Depuis longtemps, d'ailleurs, nous insistons sur la nécessité de considérer le logement dans une perspective plus vaste que celle de l'appartement ou de l'immeuble d'habitation proprement dit. Non pas que les questions qui se posent à cette échelle nous laissent indifférents, ou qu'elles aient à nos yeux trouvé une réponse satisfaisante, mais parce qu'en y limitant notre champ d'action, nous finissons par oublier que l'art d'habiter, sinon l'art de vivre, est une notion plus complexe, plus extensive que nous ne l'imaginons et qu'on ne saurait la limiter à la porte palière ni même à celle de l'immeuble.

C'est la raison pour laquelle nous avons proposé pour aujourd'hui d'aborder un sujet qui est de nature à attirer notre attention sur la complexité et la richesse des phénomènes qui surgissent à partir du moment où l'on considère l'habitat comme l'intégration de plusieurs fonctions sociales et non plus seulement comme l'abri exclusif de la vie individuelle. Dissocier les fonctions de la vie quotidienne et sociale selon le découpage apparemment commode auquel nous nous sommes habitués apparaît comme arbitraire et, à la longue, pernicieux. Ce genre d'habitude mentale finit par entretenir des équivoques et favoriser des pratiques et des routines qui sont en grande partie responsables de la situation médiocre dont on accuse l'habitat d'aujourd'hui. Nous avons en effet tendance à découper la vie en tranches: le travail, les loisirs, l'habitat, le commerce, l'éducation, la santé, ayant chacune ses répondants dûment institutionnalisés. Cette vision schématique se prolonge naturellement de façon insidieuse dans l'habitat lui-même qui se découpe également en tranches. Car, à partir du moment où la fonction d'habiter est prise pour elle-même comme une activité indépendante et bien délimitée, il devient tout naturel de fabriquer des logements comme une simple denrée de consommation que l'on peut débiter à volonté, coup par coup, avec bonne conscience. C'est une marchandise comme une autre. Un locatif ici, un locatif là, à chacun son bien, un bien d'ailleurs cadastré, inscrit, garanti, et à chacun ses responsabilités; celles-ci étant prises dans les limites étroites du parcellaire, tout est en ordre.

Cette conception cloisonnée a évidemment sa triste traduction dans l'espace: monotonie de la composition des quartiers, et dans les volumes: parallépipèdes rigides et fermés où les façades délimitent

comme un couperet l'intérieur de l'extérieur. Mais elle a de surcroît sa traduction dans le temps: les utilisateurs n'entrent en scène que lorsque tout est terminé. On pourrait multiplier les exemples des lacunes qu'entraîne cette vision cellulaire et schématique de la vie sociale. Il est donc indispensable d'élargir notre vision et d'étudier les problèmes du logement comme une chaîne ininterrompue d'interrelations. Cette exigence est devenue aujourd'hui impérative. En effet, la diminution du taux de natalité et la limitation de l'immigration en Suisse entraînent un ralentissement sensible de la croissance démographique. Considéré sous l'angle purement quantitatif, le marché du logement dans notre pays tend à s'équilibrer. Il va donc vraisemblablement devenir non seulement possible, mais nécessaire, de donner sa réelle importance au coefficient *qualité*. Nous n'avons cessé de déplorer la situation de pénurie persistante, non seulement pour les abus qu'elle entraînait, mais aussi parce que nous estimions qu'elle masquait le véritable problème qui est celui de la qualité. Aujourd'hui, il n'est plus possible d'éluder plus longtemps ce problème. Notre tâche est de redéfinir en quoi consiste cette fameuse qualité du logement qui est en fait la qualité de la vie dont tout le monde parle et c'est justement le moment de se demander comment secouer les cloisonnements et les routines évoqués plus haut qui sont responsables, selon nous, de sa faiblesse.

Le premier principe que nous voudrions mettre en lumière dans la perspective que nous venons d'esquisser est celui de la *continuité nécessaire de la qualité*. Qu'entendons-nous par là? Si l'on considère la qualité de la vie comme l'harmonie d'un ensemble de facteurs, comme un équilibre, on doit aussitôt tirer la conclusion qu'il est vain de traiter chacun d'eux séparément et qu'il est illusoire et inutilement dispendieux de porter l'accent sur l'un si l'on néglige les autres. Il y a une certaine analogie avec l'exemple d'une chaîne haute-fidélité: la qualité résultante de l'audition est égale à la qualité du maillon le plus faible, quels que soient les efforts portés sur les autres éléments. Dans une certaine mesure, il en va de même pour l'habitat: la qualité impeccable d'une robinetterie ou d'un revêtement de sol, pour prendre un exemple terre à terre, positive en soi, apparaîtra au plus comme une faible consolation si les fenêtres donnent sur une rue bruyante. Car le jeu des compensations a des limites. C'est pourtant celui auquel nous sommes continuellement contraints de nous accoutumer. Mais, en allant plus loin, la qualité résultante de la vie reste médiocre si l'on ne prend

en compte que la satisfaction d'une certaine frange de besoins individuels, comme notre système immobilier nous y conduit, même avec le niveau de standing que nous nous flattons d'avoir. On constate ainsi que chez nous les efforts sont portés, parfois même avec excès et pas toujours dans la bonne direction, sur la finition de ce qui touche à la sphère strictement privative et particulière mais qu'en revanche tous les aspects relevant de la vie de voisinage, de l'intégration dans le contexte, tant naturel que social, sont négligés ou sacrifiés. Il manque une articulation essentielle, le processus de réalisation est discontinu. Le grand responsable de cette lacune est évidemment le statut du sol qui en fait une marchandise morcelable, monnayable, considérée pour elle-même comme un bien individuel discontinu, cela en contradiction avec la recherche de solutions cohérentes qui exigent des surfaces continues, tout au moins sur une certaine échelle. Mais ce qu'il y a de plus grave, c'est que même dans les cas où la continuité foncière existe ou a pu être atteinte, la routine et l'inertie laissent échapper les solutions optimales qu'on aurait pu mettre en œuvre. Certes, les différentes législations fédérales en préparation, tant dans le domaine de l'aménagement du territoire que dans celui de l'encouragement à la construction de logements, font une large place à ce problème. On y trouve notamment des définitions précises de toutes les notions relatives à l'équipement et à l'intégration dans le site, comme aussi des dispositions sur les remboursements fonciers. Il n'en reste pas moins qu'il s'agit là de notions qu'il est encore extrêmement difficile de faire passer dans la pratique. L'autre principe que nous aimerions faire ressortir est celui de l'optimisation à chaque niveau du processus de planification. Qu'entendons-nous par optimisation? Tout simplement la recherche à chaque étape, à chaque niveau de décision, de la meilleure solution à partir de données énoncées et compte tenu des moyens et connaissances du moment. On pourrait penser que cela est la règle étant donné l'importance de l'enjeu: il s'agit de la qualité de la vie. Or, c'est loin d'être le cas de sorte qu'on finit par croire que les lacunes majeures qui affligent nos conditions d'habitat sont une fatalité et qu'elles sont dues à une incapacité foncière à résoudre les problèmes posés. Tel n'est en réalité pas le cas. Les solutions, pour la plupart, existent déjà. A tous les niveaux, des gens compétents ont déjà et sont en mesure d'apporter des réponses valables à des questions bien posées. Il n'est guère de problème qui n'ait trouvé isolément sa solution. Ce qui manque, ce sont les méthodes qui permettent de les mettre en pratique systématiquement, et l'on retrouve les habitudes mentales et les routines qui entravent le processus normal de réalisation du monde immobilier. Parmi ces habitudes, il en est une catégorie sur laquelle il y a lieu de s'étendre quelque peu. Ce sont celles qui dérivent de l'appareil de production lui-même, lequel se situe entre les maîtres d'ouvrages, c'est-à-dire ceux qui font construire, et les utilisateurs, ceux qui ne font qu'habiter. Si les investisseurs, les propriétaires et les agents immobiliers sont considérés comme responsables en grande partie des défauts de l'habitat, car le plus souvent ils ne considèrent celui-ci que comme une source de profits ou un placement, ne s'intéressant à la qualité que dans la stricte mesure où elle garantit la commercialisation,

en revanche, on admet généralement toute une série de pratiques des professionnels de la construction, architectes, bureaux techniques, entrepreneurs, qui échappent au qualificatif de spéculateur parce que leur rémunération correspond en principe au travail qu'ils apportent, d'ailleurs souvent avec conscience et amour de l'art, sinon toujours avec talent. Pourtant, même chez eux, il faut constater que la motivation première, et c'est humain, réside bien plus dans la nécessité de faire tourner l'appareil de production que dans la recherche de la qualité, considérée sous l'angle des utilisateurs, qui d'ailleurs ne sont pas consultés. Il s'agit en fait d'une inversion anormale, mais communément admise, des termes du processus de planification, qui se justifie par la louable intention de donner du travail à toute une catégorie professionnelle alors que l'ordre logique voudrait que le processus commence par la définition des besoins et des exigences et ne soit suivi qu'ensuite des modalités de réalisation. *Car le logement n'est pas un moyen, c'est un but.* La pratique actuelle subordonne les buts aux moyens au lieu de subordonner les moyens aux buts. Il est bien évident que dans ces conditions, l'optimisation à chaque niveau de décision est une vue de l'esprit. Comment corriger la situation? En rétablissant l'ordre logique du processus. Et il faut pour cela des gens et des organismes totalement désintéressés ou plutôt intéressés à la seule certitude que les solutions choisies constitueront le maximum de ce que l'on peut attendre, compte tenu des moyens à disposition et des exigences énoncées. Les *coopératives* ont dans cette démarche un rôle évident à jouer car elles ne sont liées ni aux profits ni aux intérêts professionnels du bâtiment, mais seulement à l'intérêt des utilisateurs, malgré les difficultés que l'on peut avoir de les consulter. Il est regrettable qu'elles ne s'affranchissent pas de façon plus marquée des habitudes du monde immobilier dont elles ont adopté par mimétisme les travers sans en avoir les mobiles. Nous estimons qu'il n'y a aujourd'hui pas de tâche plus noble que de rechercher avec opiniâtreté le maximum de ce que l'on peut raisonnablement attendre aujourd'hui en matière de qualité de l'habitat. Si cette recherche opiniâtre tarde à voir le jour, c'est parce que le monde immobilier est entravé. Il appartient aux organismes sans but lucratif de se démarquer des routines usuelles qui ont contribué à le discréditer aux yeux de l'opinion et de montrer l'exemple de ce que pourrait être un processus de planification orienté exclusivement vers le bien public.

Mais, dira-t-on, que reprocher aux réalisations actuelles et que mettre à la place? D'abord, il est intéressant de noter que dans l'opinion courante de la population, les termes généralement utilisés reflètent assez bien le niveau d'estime dans lequel elle tient le domaine bâti. On parle de blocs, de cubes de béton, de boîtes d'allumettes, voire de cages à lapins. Il est d'ailleurs non moins curieux de constater que malgré ce mépris affiché pour les réalisations courantes, les gens s'en accommodent et ne font rien pour imaginer autre chose. La faculté d'adaptation et de résignation de la population est étonnante. Il est vrai qu'elle trouve et qu'on lui offre des compensations, la télévision, l'automobile, objets magiques dans lesquels elle investit toutes ses aspirations, tant d'ouverture sur le monde que le repliement sur soi-même. Mais il ne s'agit là que de produits de rempla-

cement, de succédanés qui font oublier l'essentiel, qui est l'organisation d'un cadre de vie où ces aspirations trouvent leur réponse sans intermédiaire-postiche. Mais revenons à la question: que mettre à la place? Sans tomber dans l'idéalisme excessif ou l'utopique, il suffit de se tenir au courant des solutions les meilleures qui ont été depuis longtemps appliquées, chez nous et ailleurs, et de celles que l'on applique aujourd'hui. Malgré les recherches considérables qu'il reste à effectuer en matière d'habitat, on peut dire qu'un grand nombre de problèmes, depuis ceux qui ont trait à l'intégration de l'habitat dans une structure urbaine ou rurale, jusqu'à ceux de la conception de détail des logements, des solutions satisfaisantes existent en grande partie. Le problème, c'est surtout de les exiger. Par exemple, il y a déjà plus de cinquante ans que les Anglais ont mis au point des principes de ségrégation des circulations piétons et véhicules, par exemple, par le système élémentaire du peigne. Il suffit de l'exiger et pourtant on le néglige encore chez nous dans les trois quarts des cas par inertie, par paresse ou par masochisme. Il existe des quartiers d'habitations où l'échelle humaine est respectée malgré une densité relativement élevée, il existe des quartiers dans lesquels les équipements communautaires ont trouvé une intégration heureuse, sont facilement accessibles, créant par-là des rapports de voisinage vivants. Il existe des bâtiments qui s'intègrent harmonieusement à des villages existants ou à un site digne de protection. La laideur agressive n'est pas une fatalité. Il existe des solutions permettant à chaque famille de bénéficier d'un dégagement sur une zone de verdure de transition, espace privatif en plein air. La réclusion entre quatre murs n'est pas une fatalité. Il existe des solutions, et il faut d'ailleurs encore en chercher d'autres, permettant aux occupants d'un logement de se l'approprier par une utilisation personnalisée de son espace, de l'adapter à ses propres besoins qui peuvent évoluer dans le temps. Pourquoi de telles solutions ne sont-elles pas adoptées partout où c'est possible? Parce que dans la plupart des cas en ce domaine, les intérêts d'abord financiers puis professionnels, priment sur ceux des utilisateurs. Parce que le bâtiment sert d'abord à renter des capitaux, à faire marcher l'industrie, ensuite seulement à habiter et que l'on s'est habitué à cet état de fait. Parce que les professionnels de la finance et de l'immobilier imposent leurs solutions et qu'il n'est pas dans leur intérêt immédiat de faire davantage. Il appartient donc aux utilisateurs eux-mêmes ou à leurs représentants de prendre conscience de leurs besoins réels, d'imposer leurs exigences et cela implique un certain nombre de changements. Il faut, et c'est justement le rôle des coopératives, libérées qu'elles sont de toute arrière-pensée et de tout intérêt particulier, il faut que les maîtres d'ouvrages s'organisent pour définir leurs exigences minimales et soient en mesure de les imposer aux professionnels de la construction. Cela implique qu'ils doivent faire un travail important au niveau de la définition de leurs besoins et au niveau du contrôle et de l'analyse des solutions que les constructeurs leur proposeront. C'est une des raisons pour lesquelles, nous y reviendrons tout à l'heure, une société comme Logis suisse a été créée. Mais cela implique également un effort accru de la part des professionnels de la construction qui ne pourront plus se contenter des solutions de routine mais

devront continuellement se hisser au niveau optimum exigé par les utilisateurs lorsque ceux-ci seront en mesure de le formuler et de l'apprécier.

Après ce préambule un peu long, nous en arrivons à l'activité de notre association pendant l'exercice écoulé, activité qui sur plusieurs points tend précisément à s'inscrire dans cette perspective d'élévation du niveau de la qualité à laquelle la conjoncture actuelle nous oblige.

Logis Suisse SA

Logis Suisse a été créée voici un an à la suite d'une longue préparation de la Commission centrale que l'USAL avait mise sur pied dans le but d'unir les efforts des coopératives sur le plan national, cela en prévision de la nouvelle loi fédérale. Rappelons que le résultat de ces recherches aboutit à la constitution d'une société anonyme dans laquelle, outre les coopératives affiliées à l'USAL, les organisations syndicales, le groupe COOP, la BCC et la plupart des banques cantonales, sont parties prenantes. L'USAL est représentée par huit membres au Conseil d'administration, dont les deux vice-présidents, l'un romand, l'autre suisse alémanique, qui font partie également du Comité directeur. Au cours de cette année, le Conseil d'administration a procédé à la nomination d'un directeur, en la personne de M. Ernst Muller, directeur de la GEWO BAG, à l'approbation de son règlement de gestion, à l'élaboration d'un programme d'activité pour les prochaines années et il a entrepris l'examen d'une première série de projets comportant l'acquisition de plusieurs terrains, ainsi que l'exercice d'un certain nombre de tâches. Ces dernières s'inscrivent dans un éventail assez varié qui va de la coordination à la construction elle-même, en passant par des fonctions de collaboration telles que substitution, prestations de services, aide au financement, etc. Il s'avère d'une utilité certaine que l'éventail des possibilités d'action de Logis Suisse soit relativement souple et ouvert, car cela lui permet d'intervenir dans un nombre de cas d'espèce où les rouages actuels comportent des lacunes et empêchent les coopératives existantes de jouer pleinement leur rôle. Après une année de fonctionnement, l'on peut dire que l'apport de l'USAL est important et particulièrement dans le domaine de l'analyse des projets présentés. Il est apparu en effet que dans la période initiale tout au moins il n'y avait pas de sens que Logis Suisse constitue son propre dispositif d'analyse alors que parallèlement l'USAL dispose d'une commission technique chargée de donner son avis sur les projets soumis aux divers fonds qu'elle gère. Il a donc été admis que la commission technique de notre union fonctionnerait pour étudier les projets présentés dans le cadre de l'activité de Logis Suisse également. Cette décision est heureuse car elle est en train de donner à la commission technique l'occasion de mieux définir la doctrine et de mieux jouer le rôle essentiel qu'on attend d'elle et qui consiste justement à établir, dans l'intérêt des utilisateurs, une sorte de cahier des charges de la qualité que l'on attend des constructeurs, qualité étant pris dans son sens extensif et une liste de critères et de définitions permettant d'analyser sérieusement et de comparer les projets entre eux. Cela est important car on en arrive aujourd'hui à une phase de réalisation, certains projets étant déjà mûrs, et il importe que les premières réalisations soient exemplaires et reflètent bien dans

quel esprit Logis Suisse entend situer son action. Tout indique que le rôle que va être amenée à jouer Logis Suisse au cours des prochaines années va être important. En effet, la Confédération, soucieuse de voir appliquer efficacement la prochaine loi sur l'encouragement à la construction de logements, a déjà fait savoir qu'elle avait l'intention de souscrire 25 % d'actions nominatives. Les cantons et les grandes villes doivent aussi être invités à prendre une participation aussitôt que la loi aura été adoptée, ce qui nécessitera alors une adaptation des statuts. Différentes maisons importantes de l'industrie et du bâtiment, Nestlé et Sandoz entre autres, ont également montré leur intérêt pour des actions au porteur. Cette orientation est, dans un sens, heureuse car elle va certainement augmenter efficacement le nombre des logements réalisés sans but lucratif et dont les loyers seront abaissés, contribuant ainsi à assainir le marché. Il faudra veiller cependant, dans une structure faîtière aussi centralisatrice, que les points de vue locaux, ceux des coopératives, celui des utilisateurs, puissent se manifester.

En ce qui concerne la collaboration entre les régions linguistiques, nous devons convenir que tant au sein du comité que du conseil et de la direction l'atmosphère a été empreinte de prévenance à notre égard et animée d'une volonté sincère de voir la Suisse romande participer pleinement à l'action de la société. Le directeur et le président sont venus à plusieurs reprises en Suisse romande pour prendre des contacts et visiter des terrains. Nous nous rendons cependant compte qu'il est nécessaire que nous jouions de notre côté un rôle moteur si nous voulons que les choses se déroulent aussi efficacement chez nous qu'en Suisse allemande. Votre comité a décidé de nommer un groupe de travail destiné à définir une ligne de conduite et préparer les prises de positions facilitant la tâche du vice-président romand qui se trouve bien seul lors des séances de Berne. Elle comprend MM. Gay, déjà membre de l'organe de contrôle, et Curchod. Elle va se trouver renforcée lorsque MM. Meisoz et Picot, qui viennent d'être nommés au Conseil d'administration, pourront participer aux travaux.

Comité

Lors de nos réunions, le bureau et le comité de la section se sont occupés de désigner des délégués pour répondre à l'invitation émanant de la Ligue vaudoise Pro Familia et Pro Juventute, visant à lancer un appel aux communes pour leur demander de réserver des espaces verts à l'usage de places de

jeux Robinson. Le bureau a décidé de s'associer à cette campagne qui va dans le sens que nous préconisons et a désigné M^{me} De Dardel et le président. Notre revue *Habitation* a déjà largement traité ce sujet, et nous suivons avec intérêt l'évolution de cette action. Nous aurons tout à l'heure l'occasion de revenir sur certains aspects de ce problème qui s'inscrit dans le thème que nous avons choisi pour aujourd'hui, à savoir l'animation des équipements de quartier.

Le comité a été tenu au courant par son président des travaux de Logis Suisse et il a donné son avis sur les positions qu'il y avait lieu de prendre. Il a nommé une commission pour appuyer dans leur tâche les représentants romands aux organes directeurs, comme nous l'avons vu tout à l'heure. En ce qui concerne les problèmes de prospection et de propagande, le comité a souhaité qu'une certaine activité soit déployée en vue d'augmenter le nombre des coopératives affiliées à l'USAL. Nous avons pris contact avec le Secrétariat central et la question a été traitée au Comité central, qui a chargé la commission des questions de formation de s'occuper de la création d'un prospectus bilingue. Le comité a également chargé les deux membres de la commission technique, M. Dupérier et le président, de répondre à un questionnaire de vingt-cinq pages émanant de la Commission fédérale pour l'établissement d'un modèle de recherche dans la construction. En ce qui concerne nos relations avec le secrétariat et le Comité central, un échange de correspondance atteste qu'il existe de part et d'autre un désir d'intensification des contacts et des informations.

Le comité a été chargé de désigner deux responsables pour participer à la commission pour l'étude du projet de la loi fédérale d'exécution relative à la déclaration de force obligatoire générale de baux à loyer. Le comité a nommé à cet effet MM. Follonier et Dumas et a admis le point de vue exprimé au sein de cette commission, à savoir que les conditions actuelles n'étaient pas favorables à une telle loi, conçue sur la base du droit privé. En conclusion, l'USAL suisse propose au Département fédéral de l'économie publique de remettre l'affaire sur le métier et, de toute façon, d'attendre que le peuple suisse ait eu l'occasion de se prononcer souverainement sur la réforme du droit de location, sur l'initiative du Mouvement populaire des familles (MPF) et sur l'initiative de l'Union suisse des locataires.

Nos représentants au Comité central sont toujours MM. Gerber, de Neuchâtel, vice-président, Ayer, de Fribourg, Bussey, de Lausanne, et Gay, de Genève.

USAL section romande

Assemblée annuelle du 11 mai 1974

Rapport du rédacteur de la revue «Habitation»

15

Ceux à la commission technique sont toujours MM. Dupérier et le président.

Nous avons toujours deux membres à la commission pour les problèmes de la formation, MM. Gerber et Ayer.

Nous avons eu à déplorer l'été dernier le décès d'un des membres actifs de notre comité, M. Ernest Henry, survenu à l'âge de 59 ans seulement. Il avait su faire profiter les coopératives d'habitation de sa grande expérience acquise à la Direction des finances de la ville de Lausanne. Il fut membre du Conseil d'administration de la Société coopérative d'habitation de Lausanne, puis son directeur. Son action a été déterminante dans la création de Logis Suisse SA, au conseil d'administration de laquelle il avait été désigné pour représenter la Suisse romande et où il n'aura pas eu le temps de siéger. Il y laisse un grand vide comme au sein de notre comité et du Comité central où chacun appréciait sa générosité autant que sa compétence. Je prierai l'assemblée de bien vouloir se lever et observer quelques instants de silence pour honorer sa mémoire. Je vous remercie.

Les comptes

Les comptes pour l'exercice 1973, tenus par notre caissier M. Rizzetto, laissent apparaître un bénéfice de 4445 fr. 30.

Au 31 décembre 1973, le capital de la section romande s'élève à 25 796 fr. 55 (1972: 21 351 fr. 25).

Le fonds de propagande dispose à fin 1973 d'un capital de 16 535 fr. 20.

Revue «Habitation»

Le compte d'exploitation de la revue solde par un bénéfice de 4983 fr. 50 réalisé grâce à l'augmentation des abonnements et au subside de l'ASPAN. Au 31 décembre 1973, le capital s'élève à 8870 fr. 95 (1972: 3887 fr. 45).

Bernard Vouga,
président de la section romande
de l'USAL

Mesdames, Messieurs,

Il y a une année, pour la première fois, j'avais à faire devant vous le rapport de la rédaction de la revue *Habitation*, et cela après quelques mois seulement d'activité à ce poste. Maintenant, après m'être occupé d'environ une vingtaine de numéros mensuels de la revue, je dois reconnaître que je me faisais une idée un peu erronée de la nature des tâches qui m'attendaient; je m'explique: je me faisais une montagne de l'obligation régulière de remplir, mois après mois, entre 25 et 50 pages de contenu rédactionnel, de la manière la plus intéressante possible; où et comment trouver des manuscrits, des articles, sur quelles collaborations régulières ou épisodiques compter? En fait, cette angoisse s'est révélée non justifiée: la revue *Habitation* jouit en Suisse romande d'une honorabilité et d'un prestige tels que nombreux sont les auteurs qui sont intéressés et qui ont à cœur de faire paraître dans ses pages le fruit de leurs travaux et de leurs réflexions. Cependant il faut les solliciter, leur rappeler les délais qu'ils s'étaient eux-mêmes fixés, voire les objurier de ne pas être trop modestes et de ne pas craindre de livrer au public leurs résultats. Et là, j'avais certainement sous-estimé ce qui représente une partie très importante de mon travail de rédacteur, à savoir le temps passé en innombrables discussions, en contacts, en échanges épistolaires, en coups de téléphone, la nécessité de se tenir constamment au courant de l'actualité en matière de recherches sur l'habitat, de politique du logement et de l'aménagement, bref tout le travail concret de mise sur pied et d'organisation qu'entraîne la préparation d'un numéro de la revue. Mais au terme de cette première année, le bilan personnel que j'en tire pour moi se révèle éminemment positif: l'intérêt ressenti à cette tâche de rédaction dépasse mes espérances et j'éprouve du plaisir à vous en faire part.

En 1973, la revue *Habitation* a compté un total de 740 pages: dont la moitié était remplie par la publicité des annonceurs professionnels, source très importante des ressources financières du journal; l'autre moitié, soit 370 pages, étant réservée au contenu rédactionnel. Si l'on examine le répertoire des principaux articles parus en 1973, il faut remarquer la grande variété des thèmes généraux traités: logement, problèmes sociaux, politique du logement, architecture et enseignement de l'architecture, urbanisme et aménagement du territoire, environnement construit et problèmes écologiques, économie et techniques de la construction, et enfin, bien sûr, USAL et coopératives d'habitation. Si un effort a été